



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 15

Date de la convocation :

12/01/2023

Date d'affichage :

12/01/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 19 janvier 2023

L'an deux vingt-trois, le 19 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CARTIER Marie-Laure, CONSTANTIN Martine, HUMBLOT Valérie, IMBERT Stéphanie, MARTZLOFF Laetitia et Messieurs IMBERT Alain, ERTUGRUL Ali, BOULAHYA Rachid, CAKIR, Suayib, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy,

Procuration : Madame AUSSENAC Laurie donne procuration à Monsieur Jean MATHELIN, Monsieur GANEE Roger donne procuration à Madame HUMBLOT Valérie

Absent(s)-excusé(s) :

Absent(s)-non excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Madame LABELLE Aurélie

Président de séance : Madame HOSTALIER Valérie

Objet de la délibération : N° 2023-007 - Demande de subvention à la campagne 2023 de la DETR – Changement du système de chauffage de la Mairie et de la Salle des Fêtes

La commune a un projet de modifier le système de chauffage de la Mairie et de la Salle des Fêtes (même bâtiment). Plusieurs objectifs sont poursuivis par la commune : La commune aimerait obtenir un chauffage plus moderne et performant (l'actuelle chaudière date de 1987) dans l'optique de réduire la consommation énergétique du bâtiment. De même, le but serait également de séparer les réseaux de chauffage du secrétariat de mairie et de la salle des fêtes pour les rendre indépendants.

Il est proposé de changer la chaudière de la Mairie pour une chaudière à condensation, d'installer des radiateurs panneaux à eau chaude dans la partie Salle des Fêtes et de séparer le Mairie de la Salle des Fêtes avec la mise en place de têtes thermostatiques avec module de programmation. Une porte type SAS serait installée entre la véranda de la Salle des Fêtes et la salle pour améliorer la performance énergétique du dispositif.

La commune souhaite solliciter les services de l'Etat pour la même demande dans le cadre de la campagne DETR 2023 ;

Le plan de financement est le suivant :

Financements publics concernés		Montant de la dépense éligible à la DETR ou DSIL	Pourcentage	Montant du financement
DETR	■ sollicité	25 599.64 €	40 %	10 239.86 €
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	o emprunt ■ fonds propres	25 599.64 €	60%	15 359,78 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		25 599.64 €	100%	25 599.64 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Article 1 : D'approuver le projet de changement du système de chauffage de la Mairie et de la Salle des Fêtes pour un montant de 25 599.64 € HT

Article 2 : de solliciter le concours des services de l'Etat dans le cadre de la campagne DETR 2023

Article 3 : Les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget de la commune

Article 4 : S'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.

Nombre de voix pour	15	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire



Valérie HOSTALIER